

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE - 2026 (1/2)

Pour la LOCATION

BAUX D'HABITATION (Conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014)

Honoraires à la charge du Locataire En € TTC (Montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)	- Organisation des visites - Crédit et étude du dossier de candidature - Rédaction de l'acte	7,20% TTC du montant du loyer annuel et au maximum : Zone très tendue : 12,10€/m ² Zone tendue : 10,09€/m ² Autre zone : 8,07€/m ²
	- Etablissement de l'état des lieux	3,03€/m ²
Honoraires à la charge du Propriétaire En € TTC	- Mise en location - Visites - Constitution du dossier du locataire - Rédaction de l'acte Y compris établissement état des lieux	<u>Pour Lyon :</u> Forfait 1 mois de loyer TTC <u>Pour Vienne :</u> 7,20% TTC du montant du loyer annuel
Honoraires pour la rédaction d'un avenant à bail	Honoraires à la charge du Locataire	Forfait 180 € TTC
	Honoraires à la charge du Propriétaire	Forfait 180 € TTC
En cas de relocation dans l'année	Honoraires ramenés à ½ mois de loyer pour le locataire et ½ mois de loyer pour le propriétaire, avec un tarif forfaitaire minimum de 350€	

AUTRES BAUX (Non soumis à la loi du 6 juillet 1989)

Location et Rédaction de bail pour les garages / parkings	Honoraires à la charge du Locataire	Forfait 125 € TTC
	Honoraires à la charge du Propriétaire	Forfait 125 € TTC
Commercialisation d'un local COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL	Honoraires à la charge du Preneur	20% TTC du montant du loyer annuel HT et HC, avec un forfait minimum de 840€ TTC
	Honoraires à la charge du Bailleur	10% TTC du montant du loyer annuel HT et HC, avec un forfait minimum de 420€ TTC
Rédaction de bail COMMERCIAL, RURAL OU PROFESSIONNEL Et Etat des Lieux	Honoraires à la charge du Preneur calculés sur le montant du loyer sur 9 années pour les baux commerciaux et ruraux, sur 6 années pour les baux professionnels	1 % TTC Avec un forfait minimum de 700,00€ HT Soit 840,00€ TTC
Renouvellement de bail COMMERCIAL :	Honoraires à la charge du Preneur	550,00€ HT Soit 660,00€ TTC
Subrogation ou Avenant de bail COMMERCIAL :	Honoraires à la charge du Preneur	450,00€ HT Soit 540,00€ TTC
Résiliation de bail COMMERCIAL :	Honoraires à la charge du Preneur	150€ HT Soit 180€ TTC

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE - 2026 (2/2)

Pour la GESTION

 Honoraires à la charge du Bailleur	
Honoraires de gestion	De 6 à 8,40 % TTC des sommes encaissées
Garanties de Loyer Impayés	2,61 % TTC des sommes encaissées
Frais de correspondance	36€ TTC /lot/an
Assurance CNO	75€ /lot/an
Déclaration TVA	12€ TTC /unité
Suivi de sinistre ayant fait l'objet d'une déclaration	120€ TTC
Aide pour déclarations fiscales des revenus fonciers Par lot (locatif partiel) Par immeuble d'habitation ou de locaux à l'exception des garages et des parkings (locatif total)	90€ TTC 190€ TTC
Réception et suivi levées de réserves pour logements neufs	120€ TTC
Présence aux assemblées générales de copropriété	180€ TTC

Pour la TRANSACTION

 Honoraires à la charge du Vendeur <i>(Sauf mention contraire dans le mandat de vente)</i>		<i>Mandat exclusif</i>	<i>Mandat non exclusif</i>
Honoraires de TRANSACTION (Taux de TVA en vigueur : 20 %)	Supérieur à 750 001 € Compris entre 190 001 € et 750 000 € Compris entre 140 001 € et 190 000 € Compris entre 100 001 € et 140 000 € Compris entre 65 001 € et 100 000 € Inférieur à 65 000 €	3,00 % TTC 4,00 % TTC 5,00 % TTC 6,00 % TTC 8,00 % TTC 5200€ TTC	4,00 % TTC 5,00 % TTC 6,00 % TTC 7,00 % TTC 9,00 % TTC 5200€ TTC
Pour les garages et box	<i>% selon le prix de vente du bien</i>	10,00 % TTC	

Pour le SYNDIC

 Honoraires à la charge du Copropriétaire	
Honoraires de rémunération du Syndic	240 € TTC / lot / an